

# Bibliographies

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **14 (1926)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Bibliographies.

— x —

*Louis de Chalon, prince d'Orange, seigneur d'Orbe, d'Echallens et de Grandson* (1390-1463), par FRÉDÉRIC BARBEY. Avec sept illustrations et un tableau généalogique. Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande..., seconde série Tome XIII.

La collection des « Mémoires et Documents » de la Société d'histoire de la Suisse romande vient de s'augmenter d'une étude de M. Frédéric Barbey, ancien élève à l'École des Chartes et notre ministre actuel à Bruxelles, sur Louis de Châlon, Prince d'Orange, seigneur d'Orbe, d'Echallens et de Grandson. Qui connaît un peu sa Suisse romande sait quelles fortes attaches la famille Barbey a précisément dans cette belle région d'Orbe et de Montcherand. M. Barbey avait déjà fait paraître en 1911, dans la « Revue historique vaudoise », une étude sur Orbe sous les Sires de Montbéliard et de Châlon, d'après les comptes inédits de la ville. Il nous donne aujourd'hui un véritable livre, précédé d'un soigneux index bibliographique, suivi de pièces justificatives, d'un regeste, d'un répertoire alphabétique, d'une table des matières détaillée et enfin d'un tableau généalogique. Cette énumération indique assez avec quelle conscience M. F. Barbey s'est efforcé de traiter son sujet, une conscience de chartiste. Peut-être aurait-il pu y joindre encore une carte nous donnant un peu la configuration des terres possédées par Louis de Châlon. Il est d'ailleurs difficile de dresser exactement une carte de ce genre.

Louis de Châlon est un personnage qui intéresse la Suisse romande à plus d'un titre. Il est descendant en ligne directe de Jean I de Châlon, Sire d'Arlay, beau-frère de Rodolphe de Habsbourg par sa femme Marguerite de Bourgogne. C'est Jean de Châlon-Arlay que Rodolphe inféode en 1288 de la suzeraineté sur le comté de Neuchâtel-sur-le-Lac. Et ce sont les prétentions de la maison de Châlon, passées à la Maison de Prusse par les Nassau-Orange que Frédéric I<sup>er</sup> de Prusse fera revivre en 1707.

Par sa mère, Marie des Beaux, dernière de sa maison, Louis de Châlon devient Prince d'Orange. Par ses grand'mères pater-

nelle et maternelle, Blanche et Jeanne de Genève, il dispute au duc de Savoie le comté de Genevois.

En compensation de l'abandon de ses prétentions sur le comté de Genève, il reçoit du duc en 1424, la terre et le château de Grandson et la tierce partie des châtelainies d'Echallens, Montagny-le-Corbe et Orbe. Sa première femme, Jeanne de Montfaucon-Montbéliard, est précisément codame d'Orbe, d'Echallens, Montagny et Bottens. Louis de Châlon était donc seigneur d'une bonne partie de la Suisse romande et c'est bien parce que Orbe, Echallens et Grandson appartenaient à des Bourguignons qu'ils passèrent en 1475, par droit de conquête, à Berne et Fribourg. Louis de Châlon est un des grands vassaux du duc de Bourgogne, mais il est plus de la Comté de Bourgogne que de la Duché. La Duché, en dernière assise relève du roi de France et la Comté de l'empereur. Les terres du prince d'Orange sont pour ainsi dire en bordure du royaume. Elles s'échelonnent de la Provence à la Lorraine. Il était assez inévitable qu'un prince jeune, riche et ambitieux comme l'était Louis de Châlon cherchât, par tous les moyens à rapprocher les divers tronçons qui composaient son héritage, et qu'il se servit aussi bien de la diplomatie que de la guerre. Il joue un rôle double. Il louvoie entre la Bourgogne, la Savoie, la France et l'Empire. D'une part, il sert en fidèle vassal le duc et la duchesse de Bourgogne dans leurs expéditions guerrières. D'autre part, il cherche à mettre la main sur la Franche-Comté; il est au mieux avec l'empereur qui le nomme vicair impérial en Bourgogne, en Dauphiné et dans le comté de Provence. Les empereurs se sont toujours plus ou moins servis des Châlon depuis la seconde moitié du XIII<sup>me</sup> siècle pour essayer de ressusciter sinon la Lotharingie, du moins le royaume d'Arles. Les Châlon leur plaisaient parce qu'ils n'étaient pas assez puissants pour jouer un rôle trop indépendant et qu'ils étaient cependant assez forts pour que le duc de Bourgogne comptât sérieusement avec eux en Franche-Comté, le roi de France en Dauphiné et le roi de Sicile en Provence.

Cette double politique de Louis de Châlon ne dura pas très longtemps (1421-1429). Elle fut très mal interprétée par le duc de Bourgogne. Ses expéditions pour arrondir ses terres en Dauphiné aboutirent également au désastre d'Anthon (11 juin 1430). En somme, les efforts militaires et diplomatiques qu'il fit pour devenir un prince indépendant échouèrent. Louis de Châlon était assez avisé pour savoir céder aux circonstances. Sa renonciation au Vicariat impérial le remit bien avec son suzerain. Enfin, il se fit l'homme du roi de France en Dauphiné et put ainsi rentrer en possession de ses terres de Dauphiné et de Provence. La paix d'Arras (21 septembre 1435) entre la France et la Bourgogne marque pour

Louis de Châlon la fin de la politique aventureuse. Il administre désormais ses biens en bon père de famille. Il a fort à faire. Les Châlon sont d'opulents seigneurs. Dans cette France du XV<sup>me</sup> siècle où la noblesse est ruinée par la guerre, on dit « Richesse de Châlon ». Louis est un administrateur prudent et habile. Il entretient ses terres, ses châteaux, et recrute avec soin ses officiers qu'il inspecte souvent à l'improviste. C'est un prince bâtisseur. Les réceptions à Nozeroy sont fastueuses. Louis est cependant économe. Il accumule des trésors. Et la renommée lui attribue une fortune légendaire. Malgré l'influence que lui donnent ses richesses, il ne parvient pas, en 1458, lors de la mort de Jean de Fribourg, à mettre la main sur Neuchâtel. Il se heurte à l'hostilité de Berne qui ne veut pas d'un voisin trop puissant.

Marié à sept ans, à sa petite cousine, Jeanne de Montbéliard, Louis ne fut pas un bon mari. La princesse, malheureuse, s'adonna aux œuvres de piété. Elle établit un couvent de Clarisses à Orbe (1426-1430) et s'en occupa beaucoup. Elle mourut en 1445. Louis se remaria en 1446 avec Eléonore d'Armagnac, petite-fille du Connétable et nièce de l'antipape Félix V. Louis préféra beaucoup ses enfants du second lit à son fils aîné. Il est vrai que celui-ci était d'une prodigalité décourageante. Louis chercha à ne lui laisser que ce qu'il était tenu de lui donner légalement, la terre d'Arlay et la principauté d'Orange. C'est son troisième fils, Hugues, qui hérita des terres du pays de Vaud et de la plus grande partie du trésor paternel. Le morcellement de l'héritage du prince d'Orange à sa mort (1463), contribua sans doute beaucoup à hâter le déclin de la maison de Châlon. On n'était plus à l'âge d'or de la féodalité. Les Châlon devaient pâtir des temps nouveaux comme leurs suzerains. Le second fils de Louis de Châlon, Louis de Château Guyon est tué à Grandson, le 2 mars 1476. Hugues, son troisième fils perd ses terres du pays de Vaud vers le même temps. Orbe a conservé le souvenir de la veuve et de la sœur du dernier seigneur de la maison de Châlon, Loyse de Savoie et Philippine de Châlon qui moururent toutes deux, en 1503 et 1507, chez les Clarisses appelées autrefois dans la ville par Jeanne de Montbéliard.

De même que la maison de Bourgogne s'est continuée dans les Habsbourg, de même les Nassau-Orange ont poursuivi la lignée des princes d'Orange.

Les pieuses Clarisses d'Orbe ne pensaient pas qu'elles auraient des petits-neveux aussi farouchement huguenots ni que l'écu de Châlon-Orange serait un jour sommé de la couronne d'Angleterre et de celle de Hollande.

MARCEL DE WECK.

JOSEPH JORDAN, *L'abbaye prémontrée d'Humilimont* (1137-1580), Fribourg, Fragnière Frères, éditeurs, 1926. Prix : 7 fr. Tirage à part des Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg XII.

Pendant longtemps, les vies de saints et les monographies de couvents ont passé aux yeux de beaucoup de lecteurs pour de la littérature ennuyeuse. Mais actuellement, ce genre de livres tend à être réhabilité grâce aux talents littéraires que déploient dans ce domaine d'excellents écrivains. Ces historiens ont compris qu'il ne suffisait pas de sortir des bibliothèques et des archives tous les renseignements relatifs à un sujet, mais qu'il fallait encore les interpréter, les grouper, les compléter et les animer de manière à faire revivre et à replacer dans son cadre le personnage ou l'institution qu'ils décrivaient.

Cette reconstitution, aussi complète que possible, d'un passé lointain a été le but que s'est posé et qu'a atteint M. Jordan ; il s'est efforcé de ressusciter pour ses lecteurs l'abbaye prémontrée d'Humilimont et d'éclairer ce tableau « à la lumière de l'organisation et de la vie générale de son Ordre ». Pour rendre cette évocation plus facile aux profanes, M. Jordan commence par décrire l'état de la société, de l'Eglise, des Ordres religieux au début du XII<sup>me</sup> siècle, c'est-à-dire au moment où fut institué l'Ordre de Prémontré ; puis, il relate comment les sires de Marsens fondèrent, en 1137, la petite abbaye d'Humilimont. Le deuxième chapitre est consacré à l'organisation du nouveau monastère : M. Jordan y fixe les charges et le rôle de l'abbé, du prieur, du proviseur, des chanoines, des religieuses (puisque Humilimont était, à l'origine, un couvent double), des convers, des domestiques. Ces derniers, dont le nombre augmenta au fur et à mesure que celui des convers diminua, étaient surtout occupés à cultiver les propriétés du monastère.

Au moyen âge, alors que les terres formaient la principale source de richesses, toute abbaye cherchait à « se créer un domaine aussi vaste, aussi complet, aussi varié que possible » afin de pouvoir assurer elle-même l'entretien de tous ses habitants. Humilimont, grâce à la générosité de nombreux bienfaiteurs, se trouva rapidement doté de bâtiments et de terres à Marsens et dans les villages voisins, du domaine de Molettes, au-dessus de Vaulruz, de nombreux prés et pâturages, de vignobles au bord du Léman, de forêts, de dîmes, etc. Le douzième et le treizième siècles furent pour Humilimont des périodes d'essor et de prospérité économiques et en même temps de grande ferveur religieuse. Dirigés par d'excellents abbés, les chanoines menaient une vie austère dans laquelle la prière, les mortifications et le travail trouvaient seuls place. L'idéal primitif s'affaiblit quelque peu à Humilimont, dès

la fin du XIII<sup>me</sup> siècle et la décadence tant morale que matérielle s'y manifesta complètement dans le courant du XV<sup>me</sup> et du XVI<sup>me</sup> siècles. De 1565 à 1572, l'abbé Claude Fracheboud tenta énergiquement de relever la maison qui lui était confiée, mais ses efforts ne furent pas continués par son successeur, Jean Chollet (1572-1580), qui consumma la ruine de l'abbaye.

En 1580, le couvent d'Humilimont fut supprimé et ses biens furent incorporés au Collège des Jésuites qui se fondait alors à Fribourg. L'unique abbaye prémontrée du canton de Fribourg disparaissait après 444 années d'existence.

L'auteur fait suivre le récit de la suppression d'une liste des quarante abbés qui dirigèrent les destinées d'Humilimont et d'un précieux chapitre intitulé *Conclusion*, dans lequel il résume et condense tout son excellent travail.

La plus sérieuse difficulté que rencontra M. Jordan, dans le cours de ses recherches, ce fut l'insuffisance des documents. La plupart des achats, des ventes, des transactions passés par le couvent ont été enregistrés par des notaires et sont conservés; l'histoire économique d'Humilimont était donc relativement facile à écrire. Il n'en était pas de même de la vie religieuse de l'abbaye, que nul n'a songé à relater. Pour remédier à ces lacunes des sources, M. Jordan a fait appel à l'histoire d'autres fondations prémontrées, surtout à l'étude du P. Hugues Lamy sur l'abbaye de Tongerlo en Belgique. Ce procédé de comparaison et d'assimilation, qui donne de bons résultats, n'est peut-être pas toujours sans dangers, surtout lorsqu'il s'agit de deux institutions aussi éloignées localement que Tongerlo et Marsens; mais son emploi a fait de la thèse de M. Jordan une œuvre extrêmement vivante que liront avec beaucoup de plaisir tous ceux qui sont curieux de connaître la vie d'une abbaye médiévale de l'Ordre de saint Norbert. Les lecteurs de cette histoire d'Humilimont constateront avec quel soin minutieux l'auteur a recherché tous les documents concernant ce monastère et combien il a su les utiliser judicieusement.

JEANNE NIQUILLE.

---

**FRAGNIÈRE FRÈRES, ÉDITEURS, FRIBOURG**

- D<sup>r</sup> PIERRE AEBY : Cours de droit commercial. 8°, 134 pages Fr. 4.—
- Nova et Vetera. Revue catholique pour la Suisse romande,*  
paraissant tous les trois mois en fascicules d'env. 80 pag.  
Abonnement annuel > 9.—
- L'ABBÉ FROSSARD : *La Lettre du Catéchisme expliquée par*  
*demandes et par réponses, avec des exemples.* Deux vol.  
Par volume . . . . . > 2.—
- D<sup>r</sup> E. DÉVAUD : *Guide de l'enseignement primaire. Didac-*  
*tique générale* . . . . . > 2.50
- E. DE VEYEV et ANT. BERSSET : *Botanique agricole, 8° 200*  
*pages, 2 planches hors texte et tableaux synoptiques,*  
*relié mi-toile, III° édit.* . . . . . > 6.50
- VICTOR H. BOURGEOIS : *Fribourg et ses monuments, Guide*  
*archéologique et historique de la ville de Fribourg, 208*  
*pages et 108 illustrations. Broché* . . . . . > 6.—  
Relié, pleine toile . . . . . > 8.50
- Nouvelles Etrennes fribourgeoises. 1927* . . . . . > 1.50
- D<sup>r</sup> G. CASTELLA : *Histoire du canton de Fribourg, des orig.*  
*jusqu'en 1857. Gd in-8°, 640 p. Illustré. Broché* . . . . . > 18.—
- Guide de la Gruyère, (Société pour le développement de la*  
*Gruyère). 52 pages de texte, 12 pages d'illustration en*  
*héliogravure et une carte* . . . . . > 1.—
- H. DE VEVEY : *Anciens ex-libris fribourgeois armoriés.*  
Edition luxe, numérotée. . . . . > 25.—
- GONZAGUE DE REYNOLD : *La Suisse une et diverse. 8°, 300 pages*  
Ed. numérotée sur hollande van Gelder. . . . . > 25.—
- Le couronnement de Notre-Dame de Bourguillon* . . . . . > —.90  
(5 ex. = 80 ct.; 10 et plus = 70 ct.)
- MGR J. FRAGNIÈRE : *Commentaire des Litanies du Sacré-Cœur.*  
In-12, 344 pages. — Broché . . . . . > 4.50  
Reliure soignée, toile . . . . . > 9.—
- R. P. J. BERTHIER : *La divine Comédie. Traduction littéraire,*  
*avec notes. 568 p., 4 planches. Broché* . . . . . > 10.—
- Catholicisme et Vie internationale, publié à l'occasion du*  
*centenaire du cardinal Mermillod. Gd. 8°, 198 pages.*  
Broché . . . . . > 7.—

**Ouvrages de S. G. Monseigneur BESSON**

- Monasterium Acaunense, Etudes critiques sur les origines*  
*de l'abbaye de St-Maurice en Valais. Gd in-8°* . . . . . > 8.—
- Nos origines chrétiennes, Etude sur les commencements*  
*du Christianisme en Suisse romande. Gd in-8°, édition*  
*de luxe, richement illustrée.* . . . . . > 16.—

# Cailler

## CHOCOLAT AU LAIT



LA PLUS GRANDE VENTE DU MONDE

## Banque de l'Etat de Fribourg

Agences :

St. Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel, Chiètres, Domdidier, Estavayer, Farvagny, Morat, Romont et Tavé

Capital Frs: 30,000,000.—

 GARANTIE DE L'ETAT 

AGENCE DE LA BANQUE NATIONALE SUISSE

Ouverture de crédits avec garanties hypothécaires dans le canton de Fribourg, nantissement, cautionnement, gage du bétail, etc.

Paiement et émission de chèques, mandats, lettres de crédit.

Change de monnaies étrangères.

Exécution d'ordres de bourse et placement de capitaux.

Gérance de fortunes et renseignements.

Encaissement de coupons et de titres remboursables.

Dépôts ouverts de titres avec contrôle de tirages.

Souscription aux émissions.

Location de casiers dans ses coffres-forts (Safes construits par la maison Fichet, à Paris), à partir de 4 fr. par trimestre et de 8 fr. par an.

Reçoit des dépôts d'argent :

contre Obligations, au porteur ou nominatives, }  
en Comptes de dépôt à vue et à terme fixe, } aux meilleures conditions.  
sur Carnets d'épargne, avec ou sans tirelire, }

Tirelires gratuites pour dépôts à partir de 3 fr.

Les versements peuvent se faire sur son compte de chèques postaux N° 11a 49, dans tous les bureaux de poste.